Ville de Grande-Rivière

DIVULGATION DES TRANSFERTS D'IMMEUBLES NON INCRITS AU REGISTRE FONCIER

CONFIDENTIEL

En vertu de l'article 22 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, sont confidentiels les renseignements obtenus dans le cadre de la présente déclaration. Ces articles s'appliquent malgré l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

---

1. Identification du cédant		
Personne physique		
Nom	Prénom	
Adresse		Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)	Code Postal
Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie		
Nom	N° d'entreprise du Québec (NEQ) ou identification	
Adresse		Apartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)	Code Postal
Nom, fonction et coordonnées des personnes autorisées à agir en son nom		
Nom		
Adresse		
Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble		
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier		

2. Identification du cessionnaire

Personne physique		
Nom	Prénom	
Adresse		Appartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)	Code Postal

Organisme, personne morale, société de personnes, coopérative, association non constituée en personne morale ou fiducie		
Nom	N° d'entreprise du Québec (NEQ) ou identification	
Adresse		Apartement
Ville	Province et pays (si autre que Canada)	Code Postal

Nom, fonction et coordonnées des personnes autorisées à agir en son nom	
Nom	
Adresse	
Nom et prénom des professionnels concernés dans le transfert de l'immeuble	
Nom et prénom du propriétaire apparent mentionné dans l'acte inscrit au registre foncier	

3. Identification de la propriété

Adresse	Appartement	Code Postal
Cadastre :	Date de transfert : AAAA / MM / JJ	

*Autres mentions exigées en vertu de l'article 9 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*	
Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble selon le cédant et le cessionnaire	$
Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire	$
Le cas échéant, la portion (montant) de cette base qui est visée au troisième alinéa de l'article 4	$
Le montant du droit sur mutation immobilière	$
Le cas échéant, l'un ou l'autre des articles 17 à 20 en vertu duquel, selon le concessionnaire, celui-ci est exonéré du paiement du droit sur mutation immobilière	$
Autre mention	$

*Section à remplir si ces mentions ont été omises dans l'acte constatant le transfert de l'immeuble

L'avis de divulgation devra être accompagné d'une copie authentique de l'acte notarié en minute ou d'une copie de l'acte sous seing privé constatant le transfert de l'immeuble.

Les renseignements contenus dans l'avis seront transmis par la Ville de Grande-Rivière au ministère du Revenu afin de permettre l'identification du ou des cessionnaires de l'immeuble n'ayant pas divulgué le transfert de celui-ci.

4. Envoi de votre formulaire

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli, signé et accompagné des documents demandés à l'adresse suivante :	Ville de Grande-Rivière **Service de la taxation** 108, rue de l'Hôtel-de-ville Grande-Rivière, Québec G0C 1V0